



**Association
Rencontre
et Culture**



**L'association Rencontre et Culture
Recrute :
ANIMATEUR·TRICE SOCIOCULTUREL
Enfance / jeunesse**

**CDII - environ 16,22 heures hebdomadaires
Groupe B - Coefficient 265 - selon profil et expérience**

Lieu de travail : Maison Verte

Temps travail décliné en trois périodes :

Période scolaire (Temps d'Activités Périscolaires et Accueil Jeunes) – 18h / semaine,

Période vacances (animation jeunesse 11/17 ans) – 30h / semaine,

Période d'intermittence – non travaillée.

Convention collective de l'animation

Rémunération de base : 1 053 € Brut /mois et + selon expérience

Formation : en adéquation avec les missions.

MISSIONS : Voir fiche de poste sur le site.

Dans le respect du projet et sous l'autorité de la direction de l'association, des coordinateurs de secteur et de la coordination jeunesse adjointe, l'animateur·trice a pour missions de :

- Organiser et animer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à destination des enfants de l'école élémentaire Guyenne,
- Animer et encadrer les jeunes fréquentant la Maison Verte.

Poste à pourvoir : 1^{er} septembre 2025

Envoyer CV, lettre de motivation à l'attention de la Direction : recrutement@mqvillejean.fr

Clôture des candidatures 28 août 2025 / entretien à prévoir

ANIMATEUR·TRICE SOCIOCULTUREL

Enfance / jeunesse Groupe B – coeff. 265

Secteur enfance / jeunesse

Définition Convention collective Eclat:

Groupe B– Coefficient. 265

Autonomie : Les consignes et processus sont mis en œuvre. Le contrôle est permanent.

Responsabilité : Responsabilité des biens (matériel, outils, salle éventuellement) confiés au salarié et/ou des personnes extérieures dont le salarié à la charge (public accueilli). Peut avoir la gestion d'un fond de caisse.

Technicité : Compétences professionnelles pratiques dans le cadre d'une activité généralement simple.

Relationnel : Les échanges sont variés et s'adressent à des interlocuteurs différents.

Lieu d'activité : Villejean Rennes – équipements gérés par Rencontre et Culture

Durée du travail : Une moyenne hebdomadaire de 16,22 heures

Lien hiérarchique : Direction + Coordinateurs de secteur

Relations fonctionnelles : Usagers, adhérents, Salariés - Equipe

MISSIONS Association Rencontre et Culture :

Dans le respect du projet et sous l'autorité de la direction de l'association, des coordinateurs de secteur et de la coordination jeunesse adjointe, l'animateur·trice a pour missions de :

- **Organiser et animer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à destination des enfants de l'école élémentaire Guyenne,**
- **Animer et encadrer les jeunes fréquentant la Maison Verte.**

Prenant en compte le milieu d'appartenance ou d'origine des publics, l'animateur·trice doit :

- Pour les Temps d'Activités Périscolaires
 - Assurer le développement physique, psychologique et affectif de l'enfant,
 - Par l'animation, construire et maintenir la dynamique de groupe,
 - Planifier, organiser les projets d'activités socio-éducatives,
 - Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités,
 - Proposer des supports adaptés et en maîtriser les outils pédagogiques d'animation.
- Pour les Accueils Jeunes Maison Verte 11/17 ans
 - Encadrer et animer les jeunes dans une pratique de loisirs éducatifs, culturels et sportifs,
 - Participer au bon déroulement des accueils jeunesse,
 - Animer les programmes d'activités adaptés aux publics accueillis,
 - Participer à l'élaboration des programmes d'animation.

Il/elle connaît les règles élémentaires pour la formalisation de son travail à l'écrit et à l'oral.

Il/elle sait anticiper, s'organiser et gérer son temps en tenant compte de l'organisation de l'équipe générale.

Il/Elle participe à la vie de l'équipe.